



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 13 mars 2023

NO 12

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Problématique SAGIR et fin d'année 2020-2023

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis un certain temps, nous sommes contactés par quelques-uns d'entre vous concernant des problématiques dans vos réserves de temps SAGIR. Présentement, nous avons quelques personnes qui se sont vu retirer des journées de vacances annuelles en lien avec des problématiques datant parfois d'environ 5 ans.

À la suite des informations qui nous ont été transmises, nous avons consulté notre avocate afin de savoir si le délai de 6 mois, prévu aux Normes du travail, pour venir récupérer des sommes versées en trop s'appliquerait aux récupérations de congé. Je n'élaborerai pas les informations et la stratégie possible pour potentiellement contrer cette action du système, mais je vous suggère fortement d'aller consulter votre profil SAGIR afin de voir si tout semble correct. Si vous constatez qu'il y a des erreurs ou si on vous a retiré du temps (110-114-120, etc.) sans explication, transmettez toutes les informations à vos délégués régionaux afin qu'ils puissent nous acheminer le tout.

Sachez qu'il est TRÈS IMPORTANT de ne pas oublier le délai de 30 jours pour déposer un grief si vous constatez qu'il y a des problématiques, n'oubliez pas que ce délai débute au moment où vous êtes informé qu'il y a eu une « mauvaise » récupération.

En terminant, comme chaque année, n'oubliez pas d'aller faire une copie d'écran de votre profil SAGIR et ce, avant la fin du mois. Nous vous recommandons de faire cette copie d'écran le plus près du 31 mars pour que vous soyez en mesure d'avoir les données les plus à jour possibles.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Je vous souhaite une bonne journée!

Martin Perreault
Président provincial